



# LE CONSEIL MUNICIPAL,

légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2021

se réunira à la Salle des fêtes  
située 20 avenue du 8 mai 1945  
à Villeneuve-la-Garenne :

## Le 7 octobre 2021 à 17 heures

### Ordre du jour

**-Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2021**

#### ***VOIRIE***

1-Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Boucle Nord de Seine

#### ***COHÉSION ET RAYONNEMENT***

2-Ouverture de la chambre funéraire et gestion en régie simple

3-Désignation des représentants de la Ville au comité syndical du SYREC

4-Approbation d'un avenant à la convention de financement entre le CCAS et la Ville pour le remboursement des frais liés à la restauration du SYREC

5-Approbation du rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville à Villeneuve-la-Garenne

6-Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2021 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

7-Mise à disposition du local "Ravel" par le bailleur ICF Habitat La Sablière aux associations FASE et APSA, en partenariat avec la Ville de Villeneuve-la-Garenne

8-Approbation de la convention de mise à disposition de matériel entre la Ville et la Protection civile

9-Labelisation du lieu d'accueil parents enfants par la Caisse d'allocations familiales pour l'obtention d'une prestation de services

10-Approbation de l'avenant portant prolongation pour une durée de douze mois de la convention du 6 novembre 2018 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT-plan mercredi)

11-Approbation de la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

12-Approbation de l'avenant N°1 à la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

13- Approbation de l'avenant N°2 à la convention entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne relative à 2S2C

14-Approbation d'une convention d'installation et de suivi d'un rucher pédagogique pour la ville de Villeneuve-la Garenne

#### ***DÉVELOPPEMENT ET PROXIMITÉ URBAINE***

15-Signature d'une convention de partenariat entre la Ville, l'APES, SEQENS et IN'LI pour le déploiement d'un dispositif de stimulation et d'entraide intrafamiliale « La récré »

## **AMENAGEMENT**

16-Approbation du principe d'acquisition par la Ville d'une emprise de 607 m<sup>2</sup>, propriété de la société Suez cadastrée section N, n°74, 90 et 111 pour partie sis 19 avenue Marc Sangnier en vue de la création de la rue Camille du Gast

17-Déclassement et désaffectation de la parcelle cadastrée section M n° 124 sis 97 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne

18-Approbation du principe de cession de la parcelle cadastrée M n°124 sise 97 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne au profit du promoteur OGIC

19-Approbation de la convention d'appui pour la fourniture et la pose de repères de crue entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

20-Approbation de la convention de financement relative au projet d'aménagement Gallieni Sud entre l'Etat et la commune de Villeneuve-la-Garenne

21-Approbation de la convention de résiliation du bail entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la SARL boucherie des Hautes-de-Seines

22-Approbation de la convention de mise à disposition de vingt places de stationnement situées 56 Quai d'Asnières appartenant à Hauts-de-Seine habitat au profit de la Ville

23-Partenariat entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « conseiller Numérique France Services »

## **RESSOURCES HUMAINES**

24-Création d'un poste non permanent-contrat de projet "conseiller numérique"

25-Tableau des effectifs

## **SÉCURITÉS JURIDIQUES**

26-Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

*Communication sur la mise en application au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne du partenariat en matière d'échanges des données localisées avec le Département des Hauts-de-Seine*

*Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales*

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 1<sup>er</sup> octobre 2021.



**Pascal Pelain**

**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**